phthartikos, même sens). Délétère ; qui amène la destruction, la mort.

PHTHARTOLÂTRE s. (ftar-to-lâ-tre — du gr. *phthartos*, corrompu, sujet à la corruption ; *latreuô*, j'adore). Nom donné quelquefois aux eutychiens qui croyaient que Jésus avait pris un corps sujet à la corruption, comme celui de tous les hommes. V. EUTYCHIANISME, au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

PHTHISIOPHOBIE s. f. (fti-zi-o-fo-bî — de *phthisie*, et du gr. *phobos*, crainte). Pathol. État maladif causé par la crainte de la phthisie.

PHYCOPSIS s. m. (fi-ko-psiss — du gr. *phukos*, fucus ; *opsis*, aspect). Bot. Nom spécifique d'une orseille.

PHYGETHLON s. m. (fi-jè-tlon — mot grec). Pathol. Inflammation non suppurative des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

PHYLLIRINE s. f. (fil-li-ri-ne). V. PHILLYRINE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

* **PHYLLOCLADE** s. m. — Organe d'apparence foliacée, formé par l'expansion du pétiole. ‖ On dit aussi PHYLLODE. V. ce mot, au *Grand Dictionnaire*.

PHYLLOCYANINE s. f. (fil-lo-si-a-ni-ne — du gr. *phullon*, feuille ; *kuanos*, bleu). Chim. Substance bleue qui se trouve dans la chlorophylle.

PHYLLOXANTHÉINE s. f. (fil-lo-kzan-té-i-ne — du gr. *phullon*, feuille ; *xanthos*, jaune). Chim. Substance jaune qu'on obtient par décomposition de la chlorophylle.

* **PHYLLOXERA** s. m. — Encycl. Depuis le vote de la loi du 22 juillet 1874, par laquelle l'Assemblée nationale a institué un prix de 300,000 fr. en faveur de celui qui trouverait « un moyen efficace et économiquement applicable dans la généralité des terrains pour détruire le *phylloxera* ou en empêcher les ravages, » plus de six cents procédés ont été communiqués à la commission chargée de les examiner. Aucun de ces procédés n'a été jugé digne du prix, et il est douteux, dès à présent, qu'on trouve contre le *phylloxera* un de ces spécifiques invincibles dont on semblait espérer la découverte. Quoique tous les chercheurs et inventeurs se soient donné beaucoup de mal, les palliatifs sont encore ce que l'on peut employer avec le plus de chance de succès ; on a tout essayé, insecticides, poisons violents qui tuaient la vigne plus aisément encore que le *phylloxera*, mélanges de toutes sortes, tabac, soufre, eaux ammoniacales du gaz, coaltar, pétrole, eau de mer ; l'expérience a démontré que beaucoup de ces substances pouvaient avoir un certain effet, mais que leur emploi était dispendieux ou peu pratique, et, en résumé, la commission a déclaré s'en tenir provisoirement aux sulfocarbonates de potassium, de sodium ou de baryum, déjà depuis longtemps préconisés par son président, M. Dumas. Voici comment elle en recommande l'emploi.

Le *phylloxera* peut être combattu, soit en l'attaquant sur les racines de la vigne, quand il y est établi ; c'est le traitement répressif ; soit lorsque ses œufs ne sont encore déposés que sur les ceps, ce qui précède presque toujours l'invasion souterraine, car les migrations à longue distance du *phylloxera* s'opèrent par l'insecte ailé ; c'est le traitement préventif. Ces deux traitements diffèrent et dans les agents et dans les époques ; il convient donc de les examiner séparément.

— *Traitement répressif*. Le premier signe de l'invasion souterraine du *phylloxera* consiste dans l'apparition de renflements sur les radicelles du chevelu de la vigne ; l'étiolement du feuillage et des bourgeons n'est qu'une conséquence des ravages causés, sous terre, par l'insecte. La radicelle attaquée continue encore à tirer du sol des éléments de nutrition, tant qu'on observe sur elle ces renflements ; mais elle est fatalement destinée à mourir, et peu à peu tout le chevelu sera attaqué. La souche, à son tour, dépérira. C'est donc au moment où les renflements sont aperçus qu'il faut détruire l'insecte et favoriser la reconstitution du chevelu. Le sulfocarbonate de potassium jouit activement de ces deux propriétés : il tue l'insecte et revivifie la vigne. Les sulfocarbonates de sodium et de baryum jouissent des mêmes propriétés, mais à condition de leur adjoindre un engrais qui contienne de la potasse. L'époque la plus favorable pour le traitement est la période d'arrêt de la végétation, soit à son début, soit à sa fin ; à cette époque, la vigne, dégarnie de feuilles, ne transpire et n'absorbe plus ; les agents chimiques qui pourraient lui être nuisibles sont sans action sur elle ; d'un autre côté, les insectes, engourdis dans le repos hibernal, sont tous des jeunes ; il n'y a ni œufs ni mères fécondées : on peut tout tuer d'un coup. On peut retarder l'application jusqu'au moment où la végétation va reprendre ; mais alors il faut veiller, car le moindre retard serait fatal. L'insecte, engourdi dès que la terre a une température inférieure à 10°, reprend son activité et très-rapidement dès qu'elle s'élève au-dessus de ce terme, et quelques jours de chaleur suffisent pour la fécondation et la ponte des femelles ; or, la médication n'atteint que fort peu les œufs.

Le sulfocarbonate de potassium s'emploie à la dose de 30 ou 40 grammes, dissous dans 5 litres d'eau, par mètre carré, au moment où la façon de février ou mars vient d'être donnée à la vigne. Dans cette saison, la terre est imprégnée d'eau, ce qui dispense de délayer davantage le sulfocarbonate ; le labourage l'a préparée à l'absorber, et l'on profite en plus du déchaussement donné au pied du cep, que l'on remplit de la solution ; avec le reste, on arrose tout le rayon environnant en ayant soin de tracer des rigoles horizontales si le terrain est en pente. Quand la solution est absorbée, on arrose de nouveau avec 10 litres d'eau, pour entraîner la liqueur toxique vers les radicelles profondes. La dose indiquée est celle qui convient aux jeunes ceps ; pour les vieilles vignes qui plongent leurs racines jusqu'à 1 mètre de profondeur, il faut la doubler, et le résultat est moins certain. Le sulfocarbonate de sodium est plus actif ; on l'emploie cependant aux mêmes doses, en lui associant un engrais qui doit contenir 20 grammes de potasse par quantité employée pour 1 mètre carré. Le sulfocarbonate de baryum est employé sous forme pulvérulente ; les pluies se chargent de le dissoudre et de le faire pénétrer. Il est très-actif ; on lui associe de la potasse dans la même proportion. L'effet de cette médication est assuré ; son seul défaut, c'est d'être encore très-chère ; elle ne pourra entrer largement dans la pratique que lorsque les sulfocarbonates de potassium et de sodium seront produits à des prix plus accessibles.

— *Traitement préventif*. Une certaine obscurité a longtemps plané sur le mode de propagation aérienne du *phylloxera*. Une étude plus attentive a fait reconnaître qu'à un moment donné des *phylloxeras* ailés se disséminent par bandes et vont déposer leurs œufs sur les ceps, principalement sous les feuilles et sous l'écorce. De ces œufs sort une génération de petits insectes sexués, lesquels produisent par leur accouplement l'insecte régénéré, chargé, sur place, de ranimer chaque année la vitalité des foyers anciens ou de créer à distance de nouveaux foyers d'infection. Heureusement, l'œuf du *phylloxera* ailé n'est pas destiné à une éclosion immédiate ; il hiverne sous l'écorce et n'éclôt qu'au printemps suivant. Le viticulteur qui reconnaît sa présence a donc de longs mois devant lui pour choisir ses moyens de destruction.

Ces moyens sont nombreux et n'ont rien de particulier au *phylloxera* lui-même ; ce sont ceux qu'on emploie contre tous les pucerons, contre la pyrale, etc. : échaudage à l'eau bouillante ou à la vapeur, décortication des souches et combustion des écorces, emploi des insecticides, et de préférence de ceux qui ont l'eau pour véhicule ; les essences, telles que l'huile de térébenthine, l'huile de cade, l'huile de schiste, les huiles lourdes de la distillation du gaz, les goudrons ont ici leur emploi marqué. Une émulsion, obtenue en battant, à l'aide d'un balai de bouleau, 1 kilogr. d'huile de cade et 10 litres d'eau, a donné d'excellents résultats. L'époque la plus favorable est celle où l'œuf, parvenu presque au dernier degré de l'incubation, c'est-à-dire en mars, est moins résistant à l'influence des agents extérieurs ; deux badigeonnages, opérés l'un au commencement, l'autre à la fin de l'hiver, sont naturellement plus efficaces qu'un seul.

Tels sont les moyens recommandés par la commission. Réussiront-ils à enrayer le fléau ? Il faudrait pour cela que tous les viticulteurs disposassent de capitaux considérables et agissent avec ensemble, car il suffit qu'un seul foyer reste intact dans une région pour que tout soit à recommencer.

Dans certaines régions, il a été possible d'opérer autrement. Ainsi, dans la Crau, où se trouvent d'immenses vignobles, on a la ressource des sables. Le *phylloxera* s'accommode mal du sable, qui empêche ses cheminements souterrains. En associant donc au sable, qui limite les ravages de l'insecte, de puissants engrais, fumier de ferme, colombine, etc., qui favorisent la reprise du chevelu, des viticulteurs ont pu rendre aux ceps attaqués leur ancienne vigueur, ou du moins trouver pour leurs vignes un *modus vivendi* grâce auquel le fléau est supportable ; les vignes restent malades, mais modérément, et fournissent encore de belles récoltes. En associant aux sables, aux cendres et aux engrais des sulfocarbonates, ils parviendront à se débarrasser entièrement du *phylloxera*.

En Suisse, où le fléau a fait son apparition en 1874, on a pris des mesures radicales pour s'opposer à sa diffusion : l'administration du canton de Vaud et celle du canton de Genève, où le *phylloxera* s'était montré, ont prescrit l'arrachage immédiat des vignobles infestés, avec indemnité pour le propriétaire. Ces mesures ne sont pas possibles en France, sauf peut-être pour ce qu'on appelle la tache de Villiers-Morgon, au-dessus de Lyon, tache récente et fort éloignée du foyer central. Il y a en effet là un foyer d'infection qui ne peut manquer de rayonner sur toute la Bourgogne et qu'il importerait d'étouffer. A l'exception de cette tache, le *phylloxera* est actuellement concentré dans un immense triangle dont la base est assise sur la Méditerranée, d'Aubagne, au delà de Marseille, à Boisseron, près de Lunel, et dont le sommet, au N., après avoir dépassé Valence, menace de remonter le Rhône. La tache de Villiers-Morgon est l'avant-garde de l'invasion. Dans ces conditions, l'arrachage des vignobles, sur une étendue de peut-être 1,500,000 hectares, est impossible. L'emploi des sulfocarbonates l'est-il moins ? C'est ce qu'on ne peut guère décider. Partout où les vignes peuvent être irriguées, on se débarrassera du fléau sans grands frais ; une couche de quelques centimètres d'eau maintenue quelques jours suffit pour noyer les pucerons et leurs œufs ; une seconde immersion n'est même pas toujours nécessaire. Malheureusement, les plus beaux vignobles sont placés sur des coteaux et ne peuvent être immergés. M. Naudin, à l'Académie des sciences, a préconisé un moyen qui, moins radical que l'arrachage, pourrait avoir de bons résultats. Il consiste à scier les ceps entre deux terres, au niveau de la naissance des grosses racines, c'est-à-dire à 10 ou 15 centimètres de profondeur, et à recouvrir de terre les souches amputées. Les ceps coupés doivent être brûlés sur place et leurs cendres répandues sur le terrain, qu'elles amélioreront. Ces deux opérations faites, on ensemencera, sans labourage, car il faut bien se garder de remuer la terre et de mettre à nu les radicelles infestées ; des lupins, du trèfle, du sainfoin, de la luzerne peuvent être semés et recouverts par un seul trait de herse. L'arrêt de la végétation, sans nuire aux vignes, qui, au contraire, y retrouveront une nouvelle vigueur, serait fatal aux insectes, qui, réduits à sucer des radicelles déjà mourantes et non alimentées par la végétation aérienne, ne tarderaient pas à mourir d'inanition. La couche de terre durcie au-dessus d'eux et le fourré des herbes opposeraient d'ailleurs à leur émigration une barrière infranchissable. Le cultivateur perdrait deux ou trois années de récolte en vin, compensées en partie par les récoltes en fourrage. Les souches les plus malades auraient sans doute péri dans l'intervalle, mais les autres repousseraient vigoureusement dès la seconde année, et la vigne aurait profité tant de ce repos forcé que des engrais verts ou autres fumures que l'on aurait pu lui appliquer.

Enfin, si tous ces moyens étaient impuissants, il resterait encore, pour sauver la viticulture française d'un complet désastre, l'importation de certains cépages américains que jusqu'ici le *phylloxera* ne se montre aucunement disposé à attaquer. Plantés au milieu même d'un foyer d'infection très-intense, ils sont restés indemnes. Ces cépages ne donneraient que des vins d'une qualité médiocre ; mais la conservation des vins dont les prix soient accessibles à tous est, après tout, la grande affaire. Pour les grands crus, il est probable qu'on parviendra toujours à les conserver, si coûteux que soient les moyens de destruction employés ; on aurait de plus la ressource de la greffe sur les cépages américains.

PHYLLOXÈRE adj. (fil-lo-ksè-re — rad. *phylloxera*). Qui a rapport au phylloxera : *Maladie* PHYLLOXÈRE. ‖ On dit aussi PHYLLOXÉRÉ, PHYLLOXÉRIEN, IENNE et PHYLLOXÉRIQUE.

PHYLOGÉNIE s. f. (fi-lo-jé-nî — du gr. *phulê*, tribu ; *gennaô*, je produis). Formation successive des espèces. ‖ Haeckel, qui a créé ce mot, a dit aussi PHYLOGENÈSE, dans le même sens.

PHYLOGÉNISTE s. m. (fi-lo-jé-ni-ste — rad. *phylogénie*). Partisan de la phylogénie.

PHYSÉTOLÉIQUE adj. (fi-zé-to-lé-i-ke — de *physétère*, et de *oléique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par saponification de la matière contenue dans la tête du physétère.

PHYSICISME s. m. (fi-zi-si-sme — rad. *physique*). Système de ceux qui veulent expliquer les phénomènes de l'ordre organique par les lois seules de la physique.

PHYSICO-CHIMIQUE adj. (fi-zi-ko-chi-mi-ke). Qui tient à la fois de la physique et de la chimie.

PHYSIOGNOSIE s. f. (fi-zi-o-ghno-zî — du gr. *phusis*, nature ; *gnôsis*, connaissance). Science de la nature ; connaissance des lois naturelles.

PHYSIONOMÈTRE s. m. (fi-zi-o-no-mè-tre — de *physionomie*, et du gr. *metron*, mesure). Nom donné par Sauvage à un appareil qu'il avait inventé pour prendre l'empreinte des objets, et former ensuite des moules au moyen desquels on pouvait les reproduire sous leurs formes exactes.

PHYSIONOMIQUE adj. (fi-zi-o-no-mi-ke — rad. *physionomie*). Qui a rapport à la physionomie.

PHYTOLÉINE s. f. (fi-to-lé-i-ne). Chim. Oléo-résine qu'on regarde comme le principe âcre des baies de phytolaque.

PHYTOMORPHISME s. m. (fi-to-mor-fi-sme — du gr. *phuton*, plante ; *morphê*, forme). Bot. Doctrine sur les formes des plantes ou de leurs parties.

PHYTOPATHOLOGIE s. f. (fi-to-pa-to-lo-jî — du gr. *phuton*, plante, et de *pathologie*). Bot. Étude ou description des maladies des plantes.

PI Y MARGALL, président de la république espagnole. Voy. ce nom à son ordre alphabétique, comme s'il ne formait qu'un mot.

* **PIANA**, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 72 kilom. N.-E. d'Ajaccio ; pop. aggl., 1,000 hab. — pop. tot., 1,278 hab.

PIANIFORME adj. (pia-ni-for-me — de *pian*, et de *forme*). Pathol. Qui a la forme de l'éruption cutanée appelée *pian*.

PIAUZITE s. f. (pi-ô-zi-te — du nom de lieu *Piauze*). Résine fossile, ressemblant à une houille lamellaire. Par la distillation, elle donne un liquide huileux acide.

Pic et Taillefer (AFFAIRE). V. ÉTENDARD, dans ce *Supplément*.

* **PICARD** (Louis-Joseph-Ernest), avocat et homme politique français. — Il est mort à Paris le 14 mai 1877. En 1875, M. Picard vota, à l'Assemblée nationale, pour la constitution du 25 février, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. ; à diverses reprises, il attaqua avec sa verve habituelle le ministère Buffet, et, lors de la discussion de la loi sur la presse, il prononça un excellent discours dans lequel il reprocha spirituellement au duc de Broglie d'apporter à la tribune le langage d'une ambition déçue. Lors des élections des sénateurs à vie par l'Assemblée (décembre 1875), M. Ernest Picard fut élu au second tour de scrutin par 348 voix. Dans cette nouvelle Chambre, il continua à siéger à gauche et il donna constamment son appui aux ministères républicains dirigés par M. Dufaure et par M. Jules Simon. Il mourut au moment même où la France allait être jetée dans une nouvelle crise par la résurrection, fort heureusement passagère, du gouvernement de combat. « Picard, dit un écrivain, avait une qualité rare dans nos Chambres françaises : il était *debater*, comme disent les Anglais. Il ne faisait pas de temps en temps un discours étudié sur un sujet médité à loisir, mais il était toujours prêt à monter à la tribune et, en y montant, à obtenir quelque concession utile, à enregistrer du moins une protestation, à couvrir la défaite lorsqu'elle était inévitable. Il avait un sentiment très-fin et très-juste de la tactique parlementaire, et nul n'était plus apte que lui, grâce à la facilité de sa parole, à exécuter les mouvements jugés nécessaires. Une autre qualité non moins rare, et qui faisait la force aussi bien que le charme de Picard, c'était la bonne humeur qu'il portait dans la politique. Non qu'il ne prît les choses au sérieux ; on était tenté quelquefois de trouver qu'il y soupçonnait trop de piéges et de profondeurs ; mais la tribune, au lieu de l'emporter, de l'égarer, le ramenait toujours à la mesure. Ayant horreur de l'emphase, il ne courait pas le risque de sacrifier aux effets oratoires. Sa discussion petillait de bon sens, de bonne grâce et de bonhomie. Quand il blessait, il se gardait d'appuyer. Quand il faisait rire aux dépens de quelqu'un, le trait était si ingénieux que la victime ne s'en pouvait fâcher qu'à moitié. Picard, en politique, avait des aversions, il n'avait pas de haine ; peut-être devrait-on ajouter qu'il avait des affections, mais point de passions. Il se maintenait dans un certain équilibre au-dessus des partis, et s'il se donnait à un parti, ce n'était pas tout entier. Tempérament essentiellement politique, Picard était l'homme des transactions. Nous ne croyons pas, à cet égard, qu'il ait jamais varié. Il fut l'un des premiers, après 1851, à se prononcer contre l'abstention. Il n'hésita pas à prêter le serment pour entrer au Corps législatif. Républicain, il fut toujours pour la République acceptée, par opposition à la République de droit divin. Il devint le promoteur de l'Union libérale et il a été le chef de la gauche ouverte. Il avait pour M. Thiers un attachement et une admiration inspirés par la communauté de la manière de sentir dans les choses de gouvernement. Enfin, c'est dans les rangs du centre gauche qu'il se plaça tout d'abord à l'Assemblée nationale, et ceux qui connaissent l'histoire de ce groupe savent la place considérable qu'il y a occupée. »

***PICARD** (Eugène-Arthur), dit **Picard d'Ambeysis**, administrateur et homme politique, né à Paris le 8 juillet 1825. Il est frère d'Ernest Picard, qui fut membre du gouvernement de la Défense nationale. Lorsqu'il eut terminé ses études, il suivit les cours de la Faculté de droit de Paris, prit le grade de licencié en 1846 et se fit inscrire comme avocat. En 1848, il devint un des partisans de Louis Bonaparte. M. de Persigny, son parent, le fit nommer sous-préfet au Blanc le 2 février 1852. C'est donc par suite d'une erreur que nous avons dit, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, que M. Arthur Picard, nommé sous-préfet de Forcalquier après le coup d'État, avait pris de nombreuses mesures de rigueur contre les républicains de Manosque et de Forcalquier. Ce fut seulement en 1854 qu'il fut appelé à la sous-préfecture de Forcalquier, d'où il passa, en 1856, à celle de Lapalisse-Vichy. Il portait à cette époque le nom de Picard d'Ambeysis, nom d'une propriété qu'il possède dans le département de Seine-et-Oise. Comme administrateur, il se signala par sa modération. Aussi, lorsque le Corps législatif eut voté, sur la proposition du général Lespinasse, l'odieuse loi dite de sûreté générale (1858), le sous-préfet de Lapalisse manifesta devant le préfet de l'Allier l'invincible répugnance qu'il éprouvait à faire appliquer cette loi. Il demanda un congé, se rendit à Paris et fut remplacé comme sous-préfet en septembre 1858. Rendu à la vie privée, il se tint à l'écart et se rallia bientôt complétement aux idées libérales, dont son frère était devenu le brillant défenseur au Corps législatif. Après avoir collaboré au *Phare de la Loire*, il prit part, en juin 1868, à la fondation de l'*Electeur libre*, journal d'opposition, dont il devint le rédacteur en chef. Dans cette feuille, il attaqua vivement les agissements de l'Empire, et, lors des élections complémentaires pour le Corps législatif qui eurent lieu à Paris en novembre 1869, il se porta candidat de l'opposition républicaine dans la 4e circonscription. Les journaux firent connaître alors ses anciennes attaches administratives. On publia une lettre, datée du 4 mars 1858, dans laquelle M. Picard demandait à Napoléon III la sous-préfecture de Roanne et invoquait le témoignage de M. de Persigny pour attester la réalité de ses services et son énergique dévouement à l'Empire. M. Picard affirma que cette lettre était apocryphe ; mais le coup était porté, et il obtint à peine quelques voix. Le 24 août 1870, M. Arthur Picard fit de l'*Electeur libre* un journal quotidien. Pendant le siége de Paris, il continua à rédiger cette feuille, qui, grâce à son frère, devint un des journaux les mieux renseignés, et qui dut cesser de paraître lors du mouvement communaliste du 18 mars 1871. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. Arthur Picard se porta candidat à l'Assemblée nationale dans les Basses-Alpes, où, chaudement recommandé par son frère Ernest, il obtint 3,503 voix, mais ne fut point élu. Lors des élections du 20 février 1876, il se porta, comme républicain conservateur, candidat à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes). Élu au scrutin de ballottage du 5 mars par 2,169 voix, il alla siéger au centre gauche, vota avec la majorité républicaine, signa, le 18 mai 1877, la protestation des gauches contre la politique de combat que venait d'inaugurer le maréchal de Mac-Mahon et fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou (19 juin 1877). Aux élections du 14 octobre 1877, il se représenta à Castellane, fut attaqué avec ardeur par l'administration, qui lui opposa, comme candidat officiel, M. Rabiers de Villars, et il échoua avec 2,092 voix contre 2,306 voix obtenues par son concurrent. La Chambre des députés ayant invalidé l'élection de M. Rabiers de Villars comme entachée de pression, M. Arthur Picard posa de nouveau sa candidature et fut élu député le 23 janvier 1878.

PICARD (Edmond), jurisconsulte belge, né à Bruxelles en 1836. Il étudia le droit dans sa ville natale et se fit recevoir licencié, puis docteur. M. Picard exerce la profession d'avocat à Bruxelles, où il est en même temps professeur agrégé à l'université. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Essai sur la certitude dans le droit naturel* (1864, in-8°) ; *Traité des brevets d'invention et de la contrefaçon industrielle* (1865, in-8°), avec M. X. Olin ; *Traité usuel de l'indemnité due à l'exproprié pour cause d'utilité publique* (1868, in-12), avec le même ; *Privilèges des honoraires du défenseur en matière criminelle* (1869, in-8°) ; *Traité général de l'expropriation pour utilité publique*, 2 parties (1875-1876, 3 vol. in-8°), etc.

PICART (Alphonse), savant et homme politique français, né à Bignicourt-sur-Saulx (Marne) en 1829. Admis à l'École normale pour la section des sciences, il fut reçu agrégé en 1856, docteur ès sciences mathématiques en 1863, et entra comme professeur au lycée Charlemagne en 1868. En 1872, il devint professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté de Poitiers. Aux élections de 1873, les républicains de la Marne l'envoyèrent à l'Assemblée nationale, et il fut réélu en 1876. Signataire de la protestation des 363 contre la dissolution (1877), il a été élu de nouveau aux élections générales du 14 octobre de la même année.

PICAUDE s. f. (pi-kô-de — rad. *piquer*). Victic. Nom qu'on donne aux provins dans le département de l'Aisne.

PICAUVILLE, bourg de France (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arrond. et à 16 kilom. de Valognes ; pop. aggl., 901 hab. —pop. tot., 2,661 hab.

* **PICHINCHA**, montagne volcanique. — C'est aussi le nom donné à l'une des divisions politiques actuelles de la république de l'Équateur. Ce département a pour chef-lieu Quito.

PICHOLIN s. m. (pi-cho-lain). Agric. Variété d'olivier qui produit l'olive dite PICHOLINE.

***PICHON** (Pierre-Auguste), peintre français. — Cet artiste a exposé depuis l'année 1869 : portrait de *M. P.* (1870) ; la *Résurrection* (1873) ; portraits du vicomte *O. de Luppé* et de *M. E. B.* (1874) ; *Repos de la sainte Famille pendant la fuite en Égypte*, portrait de *Mlle A. B.* (1875) ; *Fleurs d'automne*, portrait de *M. A. J.* (1876) ; *Fruits d'automne*, *Rosa mystica* (1877), etc. Citons encore de lui *Saint Pierre sur son trône* et les figures de saints dans la chapelle des jésuites de la rue de Sèvres ; *Saint Joseph*, *l'Enfant Jésus et deux anges*, à l'église Saint-Joseph, à Paris ; la *Religion recevant les inspirations du sacré-cœur*, à l'église de Vaugirard (1876), etc.

* **PICHOT** (Amédée), littérateur français. — Il est mort à Paris en février 1877. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : le *Cheval rouge* (1869, in-12) ; *Un enlèvement* (1870, in-12) ; *Souvenirs intimes sur M. de Talleyrand* (1870. in-12) ; *Napoléon à l'île d'Elbe*, chronique des événements de 1814 et 1815 (1873, in-8°).

PICIFORME adj. (pi-si-for-me — du lat. *pix, picis*, poix, et de *forme*). Qui ressemble à la poix.

PICKÉRINGITE s. f. (pi-ké-rain-ji-te). Minér. Sulfate hydraté d'alumine et de magnésie, trouvé au Pérou et à la Nouvelle-Écosse, sous forme d'efflorescences sur un schiste.

PICODON s. m. (pi-ko-don). Fromage qu'on fabrique dans le département de la Drôme.

PICOLE s. f. (pi-ko-le — rad. *pic*). Agric. Pioche en usage dans le midi de la France.

PICON s. m. (pi-kon). Comm. Laine de rebut employée à la fabrication des étoffes grossières.

* **PICOT** (Jean-Bonaventure-Charles), jurisconsulte français. — Depuis 1864, il a publié : *Nouveau manuel pratique du code Napoléon* (1868, in-12) : *Code Napoléon expliqué article par article, d'après la doctrine et la jurisprudence* (1868-1869, 2 vol. in-8°) ; *de la Souveraineté dans l'Eglise* ou *De la république fraternelle, de l'aristocratie épiscopale et de la monarchie pontificale* (1873, in-8°) ; *Petits éléments des codes français exposés par demandes et par réponses* (1870. in-18) ; *Plus de vignes gelées ! plus de coulure ! etc.* (1874, in-16) ; *Nouveau procédé de la taille de la vigne, seul moyen facile, efficace et économiquement applicable* (1875, in-12), etc.

PICOT (Georges), magistrat et écrivain, né à Paris en 1838. Il étudia le droit, se fit inscrire au barreau, puis il entra dans la magistrature. M. Picot était juge au tribunal de la Seine lorsqu'il fut nommé, en décembre 1877, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. Il est membre du comité des travaux historiques. On lui doit des ouvrages estimés, notamment : *Notes sur l'organisation des tribunaux de police à Londres* (1862, in-8°) ; *Recherches sur la mise en liberté sous caution* (1863, in-8°) ; *Loi sur les flagrants délits* (1863, in-8°) ; *Observations sur le projet de loi relatif à la mise en liberté provisoire* (1860, in-8°) ; les *Fortifications de Paris, Vauban et le gouvernement parlementaire* (1872, in-12) ; les *Jugements par défaut en matière correctionnelle, à propos du nouveau code autrichien* (1874, in-8°) ; les *Elections aux états généraux dans les provinces, de 1302 à 1614* (1874, in-8°) ; *Histoire des états généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France, de 1355 à 1614* (1872, 4 vol. in-8°), ouvrage fort remarquable, qui a été couronné par l'Académie française ; le *Droit électoral de l'ancienne France* (1875, in-8°) ; *Recherches sur les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers de la ville de Paris* (1875, in-8°) ; le *Parlement de Paris sous Charles VIII* (1877, in-8°) ; *Recherches sur les états de Bretagne, sessions de 1717 et de 1736* (1877, in-8°), etc.

* **PICOTE** s. f. — Machine au moyen de laquelle on élève l'eau destinée aux irrigations, dans les Indes.

* **PICQUIGNY**, ville de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N. d'Amiens, à 141 kilom. de Paris, sur la Somme ; 1,329 hab.

PICRAMYLOXYCYANE s. m. (pi-kra-mi-lo-ksi-si-a-ne). Chim. Produit résultant du mélange du picramyle et de l'acide prussique sur lesquels on a fait agir une solution alcoolique de potasse à chaud.

PICRANALCIME s. f. (pi-kra-nal-si-me). Minér. Analcime altérée et magnésifère.

PICROCHOLE, roi d'un pays imaginaire, qui joue un rôle assez important dans la *Vie de Gargantua*, de Rabelais. A propos d'une querelle ridicule survenue entre des fouaciers ou marchands de fouaces (sorte de gâteaux) et des bergers du pays de Grandgousier, Picrochole entra en ennemi sur les terres de celui-ci et y commit de grands dégâts. Grandgousier, qui était d'humeur très-pacifique, employa tous les moyens possibles avant de recourir à la force des armes. Mais Picrochole, poussé par les gens de sa cour, qui cherchaient à lui inspirer le goût des conquêtes, ne voulut rien entendre, et Grandgousier se vit obligé de faire venir son fils Gargantua pour lui donner le commandement de son armée. Nous ne raconterons pas ici tous les incidents burlesques de cette guerre, où Rabelais donne carrière à son imagination exubérante et fantasque ; nous ferons seulement remarquer que Picrochole n'est au fond que la caricature de ce Pyrrhus qui, après quelques victoires remportées sur les Romains, se proposait de faire la conquête du monde entier, sans vouloir écouter les sages avis de Cinéas, qui cherchait à lui démontrer l'inutilité de toutes ces conquêtes, au cas même où il serait possible de les réaliser. Parmi ces courtisans qui voulaient exciter Picrochole à se jeter dans une suite de guerres, dont ils évitaient avec soin de lui montrer les dangers, se trouvait « un vieulx gentilhomme esprouvé en divers hasards et vrai routier de guerre, nommé Echephron, lequel, oyant ces propos, dit : J'ai grand paour que toute cette entreprinse sera semblable à la farce du pot au laict, duquel un cordouannier se faisait riche par resverie, puis, le pot cassé, n'eut de quoi disner. Que prétendez-vous par ces belles conquestes ? Quelle sera la fin de tant de travaulx et traverses ? — Sera, dit Picrochole, que nous retournés reposerons à nos aises. — Dond, dist Echephron, et si par cas jamais n'en retournez ? car le voyage est long et périlleux. N'est-ce mieux que dès maintenant nous reposions sans nous mettre en ces hasards ? » Ce langage d'Echephron est précisément celui que Cinéas tenait à Pyrrhus. Picrochole, comme Pyrrhus, aima mieux écouter les conseils de ceux qui flattaient son orgueil et ses vues ambitieuses. Sa fin fut plus pitoyable encore que celle de Pyrrhus, et voici comment Rabelais la raconte :

« Picrochole ainsi désespéré (après avoir été mis en pleine déroute par Gargantua) s'enfuit vers l'isle Bouchart, et en chemin son cheval broncha par terre, à quoi tant fut indigné que de son espée le tua en sa chole (colère), puis ne trouvant personne qui le remontast voulut prendre un asne du moulin qui là auprès estoit ; mais les meusniers le meurtrirent tout de coups et le destroussarent de ses habillements, et lui baillarent pour soi couvrir une meschante sequenie (souquenille). Ainsi s'en alla le pauvre Picrochole, puis, passant l'eau au Port-Huaulx et racontant ses males fortunes, fut advisé par une vieille lourpidon (sorcière) que son royaume lui serait rendu à la venue des Coquecigrues. Depuis ne sçait-on qu'il est devenu. Toutefois l'on m'a dict qu'il est de présent pauvre gagne-denier à Lyon, cholère comme devant. Et toujours se guermente (s'enquiert) à tous les estrangers de la venue des Coquecigrues, espérant certainement, selon la prophétie de la vieille, estre à leur venue réintégré à son royaulme. »

PICROFLUITE s. f. (pi-kro-flu-i-te). Minér. Corps trouvé en Finlande, et qui paraît être un mélange de fluorine avec un silicate magnésien.

PICROPHYLLE s. f. (pi-kro-fi-le). Minér. Silicate magnésien et ferreux hydraté, se rapprochant de l'antigorite.

PICROTANITE s. f. (pi-kro-ta-ni-te). Minér. Ilménite magnésifère, contenant de 10 à 15 pour 100 de magnésie.

PICROTÉPHROÏTE s. f. (pi-kro-té-fro-i-te). Minér. Variété magnésifère de téphroïte, contenant 18 pour 100 de magnésie.

* **PICTET** (Adolphe), écrivain et philologue suisse. — Il est mort à Genève le 20 décembre 1875. Son dernier ouvrage est intitulé : *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises* (1867, in-8°).

PIDOUX (Claude-François-H.), médecin français, né à Orgelet (Jura) en 1808. Reçu docteur à Paris, il se fixa dans cette ville et se livra à la pratique de son art. Successivement chef de clinique, médecin du bureau central, médecin à la Charité, à l'hôpital de La Riboisière, le docteur Pidoux est devenu président de la Société d'hydrologie médicale, membre de l'Académie de médecine (1864) et officier de la Légion d'honneur. On doit à ce savant praticien plusieurs ouvrages estimés : un *Traité de thérapeutique et de matière médicale* (1837, 2 vol. in-8°), avec Trousseau, ouvrage devenu classique, traduit en plusieurs langues et plusieurs fois réédité ; les *Vrais principes de la matière médicale et de la thérapeutique* (1853, in-8°) ; *Etudes sur le vitalisme organique, la fièvre puerpérale* (1858, in-8°) ; *Fragments sur la pneumonie, l'hémoptysie et la fièvre des phthisiques* (1867, in-8°) ; *Nouvelles études sur le tubercule et la phthisie* (1868, in-8°) ; *Etudes générales et pratiques sur la phthisie* (1873, in-8°) ; la *Médecine expérimentale, sa fonctions, ses limites* (1876, in-8°), etc.

* **PIE IX** (Jean-Marie, comte DE MASTAÏ-FERRETTI), pape. — Il est mort à Rome le 7 février 1878. Jusqu'à la fin de sa vie, Pie IX s'obstina à rester enfermé au Vatican, vivant au milieu d'une domesticité nombreuse et de sa garde suisse. Jusqu'à la fin, il répéta fréquemment qu'il n'était pas libre dans l'exercice de son ministère. Il se complut à propager lui-même, par son langage métaphorique, la chimérique légende qui le représentait comme un prisonnier abreuvé d'humiliations. Ce qu'il y a de vrai, et ce que Pie IX ne cessait de démontrer, sans qu'il parût s'en douter, c'est que, depuis la perte de son pouvoir temporel, il avait été absolument libre de parler et d'agir. Dans ses encycliques, dans ses brefs, dans les innombrables allocutions qu'il prononça devant les catholiques qui affluaient constamment au Vatican de tous les points du monde, il put, sans rencontrer l'ombre d'une entrave, anathématiser les hommes et les choses, les peuples et les rois avec une liberté de langage qui faisait un piquant contraste avec la fiction de sa captivité. Le 5 février 1875, il adressa aux prélats de Prusse une encyclique contre les lois ecclésiastiques votées par le Parlement prussien. Le 23 mars suivant, il envoya aux évêques de Suisse une autre encyclique au sujet du schisme des vieux catholiques. Dans ces documents, il s'exprimait avec une irritation et avec une absence de toute mesure, qui lui étaient devenues habituelles. Il en fut de même dans presque toutes ses allocutions à des pèlerins. Dans un discours adressé à des pèlerins belges en octobre 1875, il déclarait que l'Eglise seule doit être libre, que seule elle ne doit pas être soumise au contrôle d'un pouvoir étranger, et il ajoutait avec amertume : « Pourquoi, ici, à Rome, dans le centre du catholicisme, permet-on le libre exercice de toute fausse religion ? » Ainsi, le même pontife, qui criait à la persécution dès que le pouvoir civil voulait soumettre le clergé à la loi commune, criait au scandale lorsqu'on ne persécutait pas les autres cultes ! Nous ne relèverons pas, dans ses allocutions, les traits curieux qu'elles renferment, ses anathèmes contre la tolérance, contre les catholiques libéraux, son apologie de la croisade contre les albigeois, ses attaques contre les usurpateurs qui ont fait de Rome la capitale de l'Italie, contre « la phalange sans nombre des antichrétiens, qui vivent dans la caverne des gens de mauvaise vie, qui se nourrissent des oignons d'Egypte et qui savourent les glands tant aimés des animaux immondes » (22 octobre 1876), etc. Pie IX se plaisait dans ces intempérances de langage, d'un goût plus que douteux. Il aimait à déverser sur quiconque ne pensait pas comme lui un flot d'épithètes aussi outrageantes que possible ; il en était arrivé, de bonne foi sans doute, à dire et à écrire que « jamais, depuis les premiers siècles, on n'avait vu l'Eglise tourmentée dans tout l'univers par une semblable persécution » ; qu'il s'était formé contre elle « une conjuration universelle, fatale et vraiment satanique » et que « les chefs des peuples, presque tous trompés par leur propre malice ou par la malice d'autrui, se sont tellement éloignés de l'Eglise qu'il ne lui reste plus l'espérance d'aucun secours humain ». Sans cesse entraîné par son imagination, vivant dans un monde à part et fermé, le vieux pontife, dont l'idéal était la résurrection du moyen âge, considérait comme une œuvre absolument satanique ce besoin de liberté et de justice qui s'impose de plus en plus aux sociétés modernes. Aussi ne cessa-t-il de protester contre toute idée de conciliation et d'apaisement, surtout avec « le gouvernement usurpateur et oppresseur de l'Italie. » Dans une lettre écrite à la jeunesse catholique de Bologne (février 1877), il interdit formellement aux catholiques toute participation aux élections. Dans son allocution au consistoire du 12 mars suivant, il insistait sur cette idée, que la liberté de son ministère était notoirement empêchée à Rome par la liberté laissée aux cultes dissidents, par les attaques que dirige contre la religion la libre pensée au parlement, dans la presse, etc. ; il proclama « qu'il n'y a pour le pontife romain d'autre destinée possible à Rome que celle d'être souverain ou captif ; et il demandait aux évêques, et par leur entremise, aux fidèles, d'insister auprès de leurs gouvernements, afin que la situation difficile dans laquelle se trouvait le saint-siége fût prise en considération. Cet appel aux puissances étrangères émut le gouvernement italien, que Pie IX avait attaqué avec sa passion accoutumée ; toutefois, aucune entrave ne fut mise à la publication de l'allocution pontificale. Ce fut pour répondre à cet appel que l'épiscopat et le clergé, particulièrement en France, organisèrent un vaste pétitionnement pour demander le rétablissement du pouvoir temporel du pape. L'agitation cléricale ne tendait à rien moins qu'à pousser la France à faire une nouvelle expédition de Rome, c'est-à-dire à déclarer la guerre à l'Italie, appuyée par son alliée l'Allemagne. La Chambre des députés s'émut contre les périls que pouvait faire naître l'agitation du parti ultramontain. Tenant essentiellement à maintenir le pays en paix avec l'Italie et l'Allemagne, elle vota, le 4 mai 1877, son fameux ordre du jour invitant le gouvernement à prendre des mesures pour mettre un terme aux menées cléricales qui compromettaient nos relations extérieures. Comme on le sait, les chefs du parti clérical répondirent à cet ordre du jour en provoquant l'avénement au pouvoir d'un ministère de combat contre les républicains (17 mai 1877) et la lutte à outrance contre la majorité du pays. Pendant que la France traversait une crise redoutable, Pie IX instituait l'université catholique de Lille et lui donnait le droit de conférer des grades. Dans un discours (17 mai), il appelait l'empereur d'Allemagne le nouvel Attila. Au mois de juin, il conférait au maréchal de Mac-Mahon la grand'croix de l'ordre de Pie IX, et il faisait célébrer à Rome son jubilé pontifical au milieu d'un concours extraordinaire de pèlerins, qui lui apportèrent une somme de 16,476,381 francs. Dans une allocution aux pèlerins d'Angers, en septembre 1877, le pape insista sur la nécessité pour les catholiques de prendre une part active aux élections législatives qui allaient avoir lieu en France, afin que la France, « unie avec le gouvernement, pût comprimer les ennemis intérieurs et résister aux enne-